
COMPTE RENDU

Lidman, Tomas. *Libraries and Archives. A Comparative Study*. Oxford, Chandos, 2012, 123 pages.

Marcel Lajeunesse

EBSI, Université de Montréal

L'auteur de l'ouvrage *Libraries and Archives. A Comparative Study*, Tomas Lidman, a été de 1995 à 2003 directeur général de la Bibliothèque royale (nationale) de la Suède et de 2003 à 2010, archiviste national de son pays ainsi que, de 2005 à 2009, vice-président du Conseil international des archives. Dans ce livre, il s'interroge sur les missions respectives des bibliothèques et des archives, sur les similarités et les différences de leurs fonctions. Dans les divers postes qu'il a occupés en Suède, il a dû expliquer à de nombreuses reprises aux autorités supérieures, ses ministres de tutelle, les caractéristiques distinctes des bibliothèques et des archives. Il en a déduit que celles-ci ne sont pas toujours claires pour des non-spécialistes. De plus, il constate que les fonctions des bibliothèques et des archives sont actuellement fortement discutées dans la société à travers le monde. Les causes en sont la rationalisation des services, les crises financières, les innovations technologiques, les programmes de numérisation ainsi que les desseins nationaux et internationaux. Il observe les expériences de fusion de ces institutions au Canada, en Égypte, en Inde et récemment aux Pays-Bas. Il constate une tendance en Europe à considérer bibliothèques, archives et musées comme des institutions patrimoniales (*heritage institutions*).

D'entrée de jeu, pour Lidman, bibliothèques et archives ont des missions et des obligations très différentes. Bien qu'elles doivent œuvrer étroitement dans les matières d'intérêt commun, elles doivent agir de la manière la plus efficiente en tant qu'institutions indépendantes. L'auteur développe un long propos sur l'émergence et le développement de ces institutions à travers les siècles. Dans l'Antiquité, en Mésopotamie et en Égypte ancienne, la différence entre bibliothèque et archives était ténue. Par contre, sous les Ptolémée d'Alexandrie, on retrouve une grande bibliothèque, la Bibliothèque d'Alexandrie, et des archives pour la gestion de cet État hellénistique. Au cours de la Renaissance, à partir du 15^e siècle, la montée et la mise en place de l'État national en Europe ont nécessité l'organisation d'archives pour son fonctionnement. Par ailleurs, la première révolution de l'imprimé avec Gutenberg a vu l'émergence de grandes bibliothèques d'État, ancêtres de nos bibliothèques nationales, de même que de bibliothèques universitaires mieux garnies qu'auparavant. Des archives nationales furent établies par décret royal en 1618 en Suède, en 1560 en France et en 1665 au Danemark. Quant au dépôt légal, cœur de la bibliothèque nationale, il fut mis en place en France en 1537 sous François 1^{er}, en 1624 à Vienne sous les Habsbourg, en 1657 au Danemark et en 1662 en Angleterre. Au 18^e siècle, Siècle des lumières, tous les pays européens, dont l'Espagne, la Pologne, le Portugal, les Pays-Bas, se dotent d'une bibliothèque nationale (ou royale). Parallèlement, les services d'archives se développent au point que l'on en dénombre 1 200 en France à la Révolution.

En nationalisant les diverses bibliothèques et les nombreux centres d'archives, la Révolution française créa la Bibliothèque nationale et les Archives nationales, les faisant ainsi des institutions de la nation. La France fut imitée par de nombreux pays : création des Archives nationales en Finlande en 1816, en Norvège en 1817, en Belgique en 1831, au Royaume-Uni en 1838 avec la création du *Public Record Office*; création de la Bibliothèque nationale, notamment en Norvège en 1811, en Belgique en 1837, en Grèce en 1866. En archivistique, la France innova en introduisant le principe de provenance avec le respect des fonds. Elle fonda, en 1821, l'École nationale des chartes qui a pour mission de former des conservateurs d'archives. À la fin du 19^e siècle, l'Américain Melvil Dewey s'imposa comme la figure dominante en bibliothéconomie : fondation de l'*American Library Association* et du *Library Journal* en 1876, création d'un système décimal de classification, mise sur pied de la première école de bibliothéconomie d'Amérique du Nord à l'Université Columbia (N.Y.) en 1887. Au cours de la période contemporaine, l'Unesco a défini le rôle de la bibliothèque publique en diffusant en 1949 le *Manifeste pour la bibliothèque publique* qui a fait l'objet de plusieurs versions depuis. De son côté, le Conseil international des archives a explicité le rôle et les fonctions des archives en 2010 dans la *Déclaration universelle des archives*, elle-même basée sur la *Déclaration québécoise des archives*.

Le monde des bibliothèques n'est pas un ensemble uniforme. On observe des différences réelles notamment entre bibliothèque nationale, bibliothèque de recherche et bibliothèque publique. Par exemple, une bibliothèque nationale, créée par une législation et dont sa mission est aussi définie par une loi, possède des caractéristiques propres avec son dépôt légal, sa bibliographie nationale et son catalogue collectif national. Par ailleurs, on constate aujourd'hui que les missions traditionnelles des bibliothèques nationales ne sont plus toujours leur seul apanage, car des agences commerciales développent de nouveaux marchés et entrent en concurrence avec elles.

Pour l'auteur, les archives sont peut-être les plus importantes institutions patrimoniales car elles fournissent des outils essentiels pour la gouvernance d'un pays et pour les relations de celui-ci avec ses citoyens. Même si des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières années, force est d'admettre que les politiques de procédures, concernant notamment la description, ne sont pas aussi développées en archivistique qu'en bibliothéconomie.

L'évaluation s'avère le défi majeur en archivistique. L'auteur s'appuie sur une citation de Carol Couture pour affirmer que l'évaluation n'est pas seulement la fonction la plus importante de l'archivistique, mais qu'elle en constitue le cœur et l'essence. C'est l'archiviste qui peut le mieux interpréter les intentions du créateur des archives. L'auteur fait aussi référence à une recherche, en 2005, de Barbara Craig qui concluait que l'expérience de l'archiviste était l'élément principal concernant l'évaluation, bien que la théorie en ce domaine soit indispensable. En somme, la différence principale entre bibliothèques et archives tient au caractère unique des fonds d'archives. Le matériel archivistique, résultat d'une activité d'un gouvernement ou d'un organisme, possède une relation organique avec le créateur du document. Le matériel bibliothéconomique est, quant à lui, produit principalement à des fins culturelles ou éducationnelles. En dépit d'une culture différente entre archives et bibliothèques, des similarités existent entre les deux domaines en ce qui concerne les idéaux de service et la réponse aux besoins

des usagers. Les documents d'archives peuvent être plus délicats (comme dans le cas des historiques médicaux, des pratiques internes de gestion, des documents relatifs à la sécurité, etc.) et la protection des renseignements personnels doit être souvent prise en considération. Par contre, les documents de bibliothèque doivent être accessibles au public ; la conservation permanente de ces documents fait partie de la mission des seules bibliothèques nationales.

On a observé au cours des dernières décennies un rapprochement entre archivistique et bibliothéconomie, notamment par l'harmonisation de la formation dans les écoles des sciences de l'information. Institutions patrimoniales, bibliothèques et archives partagent des intérêts communs relatifs à la conservation et au désir de faciliter l'accès et l'utilisation de leurs fonds. Le développement du numérique et des technologies de l'information les rapproche.

En conclusion, l'auteur constate que les bibliothécaires sont plus visibles dans la société, reçoivent plus d'attention de la part des médias et plus de financement des gouvernements. De leur côté, les archivistes sont moins visibles socialement, sont sous-financés, mais s'attribuent un certain sens de supériorité en raison du matériel spécialisé qu'ils traitent et des habiletés analytiques plus grandes qu'ils doivent posséder. Lidman ne croit pas à la fusion de larges institutions culturelles au nom de l'efficacité, mais plutôt à une coopération plus étroite entre elles. Ces institutions, archives, bibliothèques et musées, possèdent chacune une longue histoire et elles ne doivent pas être forcées à abandonner leur mission propre.

L'archivistique et la bibliothéconomie sont deux domaines des sciences de l'information et deux professions qui ont des points de convergence et des différences dans leur corpus de connaissances ainsi que dans leurs pratiques professionnelles. Nous devons constater que bibliothèques et archives ont donné lieu à peu d'études comparatives. Ce petit volume d'un spécialiste qui a dirigé tant la bibliothèque nationale que les archives nationales de son pays comble cette lacune et devrait retenir l'attention de ceux qui s'intéressent à l'évolution de ces deux disciplines et de ces deux professions.